



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 22 août 2008
Date d'affichage 06 septembre 2008
Date de séance 29 août 2008

L'an deux mille huit, le vingt neuf août à huit heures trente,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	23	ROHI Laurent	X		
Procurations	6	POMMIER Aitu		X	
Votants	29	BARFF Oscar	X		
Pour	29	TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
		TEPAVA Wilhelm	X		
		BLANCHARD Moana		X	TUMAHAI Ronald
		HARUA née TEHETIA Monette		X	ARO Dylma
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
		VILLERET née LY WA UT Clotilde	X		
		TAEA Louis	X		
		LEVAUDI Franck		X	
		NATUA née FULLER Hélène	X		
		BAMBRIDGE Bélinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	TEPAVA Wilhelm
		VAN BASTOLAER Gustave	X		
		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine		X	
		LISSANT Simplicio	X		
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta		X	MANEA Tania
		TUMAHAI Hina	X		
		ATAE Layana	X		
		BERTHOLON Nicolas	X		
		TETARIA Charles		X	
		ATENI née TAPARE Marie	X		
		BOSSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
		MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	HOWELL Patrick
		CRIDLAND Johnes		X	ATENI Marie
		TEREMATE Ruben		X	
		HOWELL Patrick	X		

OBJET :

Délibération acceptant la demande d'affectation d'une parcelle de la terre MAVERAURA 3 au profit de la commune dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux pluviales de la servitude MOE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie Française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie Française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU les travaux d'assainissement des eaux pluviales de la servitude MOE ;
- EN sa séance du 29 août 2008 ;
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE

Article 1 – Est acceptée la demande d'affectation de la parcelle L185 d'une superficie de 1420 m² de la terre MAVERAURA 3 au profit de la commune, dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux pluviales de la servitude MOE.

Article 2 – Le Maire est autorisé à signer tout acte relatif à cette affectation.

Article 3 - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Chef de la Subdivision Administrative des Iles Du Vent.

Fait et délibéré aux jour, mois et an susdits.

Le Chef des Subdivisions Administratives
des Iles du Vent,
et des Iles Sous le Vent

Ghyslain CHATEL



Le Maire,

Ronald TUMAHAI

SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES
DES ILES DU VENT ET DES ILES
SOUS LE VENT

Le 12 NOV. 2008

APPROUVÉ
LE HAUT-COMMISSAIRE
Par délégation, Le Chef de Subdivision